CENTRE HOSPITALIER
LAYON AUBANCE
HÔPITAL • RÉSIDENCES • SERVICES

Directeur/rice-adjoint(e)
Pôle affaires économiques et financières et chargé de mission Hôpitaux de proximité

Centre Hospitalier Layon Aubance – Maine-et-Loire (49)

Recrutement	D3S adjoint
Cotation de la part fonctions de la PFR	2,6 (2,4 + 0,2) si Directeur/rice de classe normale 2,7 (2,5 + 0,2) si Directeur/rice hors classe
Personne référente, contact	Sophie GUINOISEAU, Directrice Tél : 02 41 83 55 68 – sophie.guinoiseau@ch-layon-aubance.fr
Fiche mise à jour	Le : 19/09/2023

I – INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom et raison sociale de l'établissement	Centre Hospitalier Layon Aubance
Adresse complète	Centre Hospitalier Layon Aubance 12 rue du Lieutenant-Colonel PANAGET – 49540 TERRANJOU (siège) Résidence Henri RAIMBAULT 2 place Moulin du Pont 49380 BELLEVIGNE EN LAYON Résidence Les Closerons 10 rue de l'Europe 49380 BELLEVIGNE EN LAYON Résidence Pannetier 81 rue de Verdun 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
Adresse site internet	https://www.layon-aubance.fr/
Présentation de l'établissement	L'établissement est situé en proximité d'Angers, au cœur de la communauté de communes Loire Layon Aubance, dans le département du Maine et Loire. Il est composé de 4 sites distants chacun d'environ 10 kms. Il se situe sur les coteaux de l'Aubance (Site de Brissac) et sur les coteaux de Layon (sites de Bellevigne en Layon et Terranjou). Les axes routiers permettent des liaisons aisées. L'établissement support du GHT est à 30 mn du siège de l'établissement situé à Martigné Briand (Commune de Terranjou). Acteur de proximité territoriale, le CHLA répond aux besoins de santé pour un bassin de population de plus de 94 000 habitants.

<table>
<tr><td>Présentation de l’établissement</td><td>
<table>
<tr><td>Service SSR
EHPAD</td><td>27 lits dont deux dédiés soins palliatifs
228 lits et places au total</td></tr>
<tr><td>Résidence Marie Morna</td><td>72 places en hébergement permanent</td></tr>
<tr><td>Résidence Pannetier

Résidence Henri Raimbault</td><td>67 places en hébergement permanent,
10 places en hébergement temporaire
6 places en accueil de jour
52 places en hébergement permanent</td></tr>
<tr><td>UPAD Résidence Les Closerons</td><td>21 places en hébergement permanent</td></tr>
</table>
Dans un environnement en constante mutation, le Centre Hospitalier Layon Aubance a construit son empreinte sur son territoire de recours, en favorisant les liens ville/hôpital dans une optique de décloisonnement et de coopération, en dynamisant sa politique médicale et en contribuant à satisfaire les besoins de santé de la population de proximité.

Dans une logique de filière et de gradation des soins, l’établissement :

S'inscrit dans une logique de réseaux avec les autres acteurs sanitaires et sociaux de son bassin de santé. Le CHLA répond aux besoins de santé de la population du territoire soit en accueil direct, soit, en aval dans la suite des prises en charge au CHU d'Angers (établissement support du GHT49 dont il est membre actif) et établissements de santé partenaires.
Développe également une forte culture de partenariats avec les professionnels de ville et acteurs locaux et participe à des actions décloisonnées de santé public au bénéfice du bassin de population. Favorisant l'intervention de professionnels libéraux au sein de son établissement, le CHLA accentue son orientation vers des admissions directes via les médecins du territoire et la maison de santé pluridisciplinaire à proximité immédiate.

L’établissement porte actuellement plusieurs projets structurants parmi lesquels :

Réouverture de lits de médecine - Labellisation hôpital de proximité
Projet architectural de recomposition globale de l’implantation
Renforcement des actions de prévention & consultations avancées
Développement des filières - PMP GHT49 (filière AVC, SMR HC & HTP…)

</td></tr>
<tr><td>Population accueillie</td><td>SSR : Patients âgés, en provenance des établissements angevins (orthopédie, cancérologie et neurologie principalement) et en entrées directes (1er recours environ 35% de l’activité).
EHPAD et UPAD : Personnes âgées avec différents degrés d’autonomie. Résidents atteints de troubles cognitifs, polys pathologiques.</td></tr>
<tr><td>Personnels présents au sein</td><td>Effectif : 222 ETP / ETP médicaux : 2.5 ETP - ETP non médicaux : 220 ETP</td></tr>
</table>

de l'établissement	• *dont personnels de direction et administratifs : 12 ETP* • *dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 171.5 ETP* • *dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 5.5 ETP* • *dont personnels techniques et ouvriers : 30.5 ETP*

II – PRESENTATION DU POSTE

Intitulé du poste	**Directeur/rice-adjoint(e) chargé(e) du pôle Affaires économiques et financières (PAEF)**
Missions	Le directeur-adjoint assiste et conseille le chef d'établissement sur les choix stratégiques. Ses missions s'inscrivent dans les valeurs du service public, dans les politiques médico-sociales et dans une démarche de santé publique. Il contribue à l'élaboration du projet d'établissement et des orientations financières et sociales. Il organise la communication interne des projets dont il a la charge. En cohérence avec le Projet d'établissement et les orientations stratégiques du Centre Hospitalier Layon-Aubance, le Directeur-adjoint a pour mission d'organiser, piloter et contrôler les activités de la fonction GAP et Budgétaire/Financier en collaboration avec les acteurs internes et externes. En coordination avec l'ensemble du CODIR et sous couvert du chef d'établissement, il pilote également les thématiques des affaires générales. Dans son domaine d'activité, le directeur-adjoint chargé du pôle économique et financier : • Définit l'organisation des projets, les plannings et les tableaux de bord ou les indicateurs de suivi • Définit et coordonne les activités et projets liées à la performance & la conduite du changement • Organise la gestion participative et anime les instances de concertation • Analyse les facteurs de risques et de succès des principaux projets • Anticipe les éventuelles zones de risques, de crises ou de conflits • Pilote les études et propose des mesures de prévention Le directeur adjoint reçoit délégation pour exercer des responsabilités dans différents domaines fonctionnels, activités transversales ou directions de site. Il peut également exercer des fonctions d'intérim et verra, le cas échéant, son périmètre étendu aux établissements sous-direction commune. Le poste comprend un temps partagé entre les fonctions de directeur adjoint et de chargé de mission pour une Fédération Nationale par le biais d'une mise à disposition à mi-temps annualisé. A ce titre, et sur la quotité consentie, il est placé sous l'autorité du président, le chargé de mission assiste ce dernier ainsi que les membres du Bureau dans toutes les missions qui relèvent de leur charge. Par délégation du Président, il peut représenter celui-ci auprès de tout partenaire avec lequel la FNESP est amenée à coopérer.
Attributions et responsabilités	Sur le CHLA, l'organisation actuelle met sous la responsabilité du directeur-adjoint : • Les services financiers et le contrôle de gestion ; • La structuration des projets d'investissement pluriannuels ; • Le service des admissions ; • Le service économique ; Domaine Budgétaire et Financier • Préparation et suivi EPRD / PPI • Élaboration et analyse de bilan (comptabilité analytique d'exploitation) • Sécurisation de la bonne gestion budgétaire en lien avec les autorités de tarification et le trésor public

	• Planification, élaboration, et exploitation de tableaux de bord, rapports dans son domaine d'activité • Animation et suivi du contrôle de gestion et statistiques annuelles • Veille juridique Gestion administrative du patient • Pilotage des fonction accueil et admission • Qualité des séjours et satisfaction usager • Suivi et optimisation des facturations et du codage Affaire générales (en lien avec l'ensemble du CODIR) • Référent contentieux • Suivi des conventions et des relations avec les partenaires • Préparation des renouvellements d'autorisation d'activité • Instruction des réponses aux demandes éventuelles des organismes de tutelles • Veille juridique Fédération Nationale des Etablissements de Santé de Proximité - Sous le contrôle du Bureau et dans le cadre de la politique nationale de la FNESP, le chargé de mission assure les missions suivantes : • Etudes, veilles juridiques et médiatiques, conception d'outils et de notes à destination des adhérents ; • Préparation des réunions de la fédération ; • Relations institutionnelles et activités de représentation auprès des partenaires et pouvoirs publics. • Structuration et animation du réseau d'établissements ; • Communication et organisation événementielle.
Fonctionnement de l'équipe de direction	L'équipe de direction du Centre Hospitalier Layon Aubance regroupe la cadre supérieure du Pôle Coordination des soins, le directeur adjoint chargé du Pôle Fonctions Support et Affaires médicales, le directeur adjoint chargé du Pôle affaires économiques et financières, le responsable des ressources humaines, et le chef d'établissement. Le fonctionnement est collaboratif et coordonné, et chaque membre du CODIR y fait le reporting de son action et crée du lien avec les autres pôles. Les instances s'organisent de manière à permettre une présence sur l'ensemble des sites. Le chef d'établissement donne délégation pour la gestion quotidienne, l'animation des instances, et les actions de représentation. Sous couvert du chef d'établissement, il pilote également les volets financiers des appels à projets en lien avec les autres membres du CODIR, et assure la gestion de plusieurs instances en lien avec ses missions.
Position dans l'organigramme de direction	Sous la responsabilité directe du chef d'établissement
Connaissances et compétences particulières	• Finances / comptabilité / Admissions • Hôpitaux de proximité (expérience nécessaire) • Déplacements fréquents à prévoir sur Paris – télétravail possible dans le cadre de la mission de représentation • Fortes aptitudes rédactionnelles et de communication